Notre position sur la consultation cimetière

Et si on posait d'autres questions ? Tout aussi pertinentes

- 1. Si on fait le cimetière au Grand Célac, que fait-on des terrains de Kerojonc ? Une seule réponse : c'est du terrain à bâtir, on fait des maisons, on a des habitants
- 2. si on fait le cimetière à Kerojonc, que fait-on au Grand Célac ? Une seule réponse : rien !
- 3. Pour le dynamique du centre-ville, quelle hypothèse vous paraît la plus favorable ?

Qui est consulté? Une voix par « ménage »

Mme Martin s'était engagée à consulter les Questembertois sur l'emplacement du cimetière. La consultation mise en place se fait sur un « corps électoral » qui n'a aucune existence juridique : une voix par boîte aux lettres.

4100 bulletins mais il y a plus de 5800 électeurs,

quelle garantie que les « bulletins réponses » ne seront pas « triés.... »

. Au mieux, une voix par ménage, mais qui porte cette voix ? M. Moulinas rappelait au conseil qu'il y a un impôt par ménage... Retour au suffrage censitaire.

Il serait intéressant d'interroger le juge administratif sur la validité de cette consultation.

Les vivants et les morts

Notre relation avec nos défunts est forcément chargée d'émotions. Faut-il rappeler que le Père René Mulot, dont la tombe est devant la chapelle St-Michel, est mort en travaillant au transfert du cimetière qui entourait l'église : les paroissiens à l'époque refusaient que le cimetière soit hors de la ville!

Avec un sujet aussi sensible, il est facile de faire de la démagogie ; comme l'a fait la liste de Mme Martin en 2014.

Le document dit que le site du Grand Célac est « déconnecté de la vie urbaine ». Et si c'était normal de marquer la rupture entre la vie urbaine et le silence méditatif de la campagne. Est-ce moins respecter les morts que de mettre le cimetière dans un environnement champêtre, calme et propre au recueillement ?

Au contraire, le terrain de Kerojonc est en effet intégré à la ville : les habitants de ce futur quartier à deux pas du centre pourront se rendre à pied dans les commerces, les établissements scolaires, etc : tout ce qui fait la vie de la cité.

La préparation de la consultation

Le document donné au conseil du 21 septembre comme « information » ! Nous avons imposé le débat ! Nous avons souligné que le « comité cimetière » n'avait pas été consulté. Mme Martin a répondu : « Il n'y a pas de comité cimetière » ! Elle l'a redécouvert la semaine suivante : il a été réuni le 28 septembre ! La présentation dit maintenant « le dossier de consultation a été validé par le comité cimetière ». Non, il a été « présenté » au comité.

Le document support de la consultation est faussement objectif

La comparaison des distances

Nous avons fait remarquer que les trajets étaient calculés à partir de l'église, alors qu'il y a de plus en plus d'obsèques civiles. Maintenant on met le point de départ au centre-ville. Mais quelle est la réalité ? Quel est le point de départ des convois mortuaires ? Des deux salons funéraires, l'un est rue du Calvaire, l'autre se trouve avenue de Bel-Air!

Et, pour ceux qui vont sur les tombes en dehors du jour des obsèques... quel est leur point de départ ? Doivent-ils passer au pied de l'église ou devant la mairie en partant de Lesnoyal ou de St-jean ?

Une comparaison qui ne sert à rien

La comparaison des coûts

Quelques éléments ont été modifiés par rapport au premier document. Pourtant le même miracle se reproduit : les calculs aboutissent à des coûts très proches dans les deux cas ! Mais l'ensemble reste faux !

Les dépenses déjà faites pour le Grand Célac ont été intégrées dans le coût. Mais, justement, elles sont déjà faites, il n'y a plus à les intégrer dans les coûts à prévoir! Ce à quoi elles correspondaient (études paysagères, schéma global d'aménagement) a été rajouté dans les dépenses à faire pour Kerojonc, c'est juste, ces « études complémentaires » seront nécessaires... Mais si on choisit Kerojonc, on jette à la poubelle les 112 000 euros déjà payés pour le Grand Célac. Le bon calcul serait donc de retirer cette somme du projet Grand Célac... et de l'ajouter au projet Kerojonc! Moins 112 000 euros du côté Grand Célac, plus 112 000 pour Kerojonc: une différence de 224 000 euros, en faveur du Grand Célac. Voilà la réalité

Nous l'avions dit, les « autres travaux à prévoir » sont surévalués pour le Grand Célac et minorés pour Kerojonc. Les cheminements sécurisés vers le Grand Célac se fondent sur une estimation maximaliste, sans recherche de solutions plus simples et moins onéreuses. De plus, la réflexion devrait conduire à partager les coûts avec la sécurisation des accès vers les lotissements des collines de Célac, vers les villages de Chez-Boissel et Saint-Doué. Du côté de Kerojonc, on choisit la solution minimale, (5000€!) avec un giratoire sous-évalué.

Malgré la référence à une estimation de FranceDomaine, nous persistons à dire que les acquisitions encore nécessaires pour le Grand Célac sont largement au-dessus du prix raisonnable : à supposer qu'il reste 5,8 ha à acquérir (très contestable), on ne peut imaginer que cela puisse atteindre 64 000 euros, soit plus de 10 000 euros l'hectare, surtout qu'une partie de ces espaces ne sont que des terres en pente inexploitables et couvertes de bois médiocres.

Quelles recettes futures? La question mérite d'être posée. On sait que la recette moyenne des concessions cimetière est de 10K € par an... Mais quels seront les conséquences si la commune se prive des terrains urbanisables de Kerojonc? Les coûts d'acquisition et d'aménagement seraient couverts par la vente des terrains prêts à construire... mais la commune bénéficieraient en plus des Taxes d'aménagement (2500 euros par logement en moyenne basse) et ensuite du produit annuel des impôts locaux...

Évidemment, si on avait enchaîné sur le projet initial au Grand Célac, il n'aurait pas été nécessaire de faire une extension coûteuse ; près de 200 000 euros.

Est-ce une bonne gestion des deniers publics ?

en conclusion : une consultation sans base juridique solide, fondée sur un dossier grossièrement manipulatoire.